

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Le 30 janvier 2020

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE193438035

Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572, 17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation de quantités: 250 516,88 \$) - Appel d'offres public: 3295-AE-15 (3 soumissions).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193438035

Accorder un contrat à Deric construction inc, pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume de l'arrondissement Verdun -Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes incluses (contrat : 6 079 572, 17 \$ + contingences : 607 957,22 \$ + variation.

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :
 - l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les membres de la Commission ont obtenu des réponses satisfaisantes de la part du Service de l'eau concernant l'écart observé entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme, qui serait attribuable à la méconnaissance des travaux du second soumissionnaire conforme et, possiblement, à l'état du marché de la construction. En effet, l'adjudicataire a soumissionné avec un écart de 11,5 % favorable à la Ville et son prix est en ligne avec l'estimé interne.

L'attention des commissaires s'est posée plus longuement sur les changements effectués à ce projet au cours des dernières années, ceux-ci ayant résulté en d'importants retards dans la réalisation. Les explications offertes par les représentants du Service ont permis aux commissaires de comprendre qu'une problématique relative à la présence de sols contaminés à la profondeur requise pour l'installation des conduits avait nécessité une seconde étude géothermique, et ce, puisque les premiers forages effectués n'étaient pas suffisamment profonds.

En conclusion, les commissaires notent la clarté remarquable des tableaux et des schémas présentés à l'appui des nombreuses explications fournies.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :
 - l'écart de prix est de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE193438035 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.